

## LES POSSIBILITES DE FINANCEMENTS

### L'EMA-CNIFOP et le Conseil Régional de Bourgogne et le Fonds Social Européen [www.region-bourgogne.fr](http://www.region-bourgogne.fr)

L'EMA-CNIFOP a été retenu dans le cadre de la procédure d'appel d'offre des marchés publics du programme régional de formation professionnelle de la région Bourgogne pour l'ensemble de ses formations qualifiantes et diplômantes.

Cela induit un certain nombre de places de formation octroyées à des personnes désireuses de se former aux métiers de la céramique selon un certain nombre de conditions.

### L'ASP agence de services et de paiement : <http://www.asp-public.fr/la-remuneration-des-stagiaires-de-la-formation-professionnelle>

L'ASP, quand il lui est confiée la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle qui suivent un stage ayant bénéficié d'un agrément des autorités compétentes, applique les règles du code du travail et prend les décisions d'attribution de l'aide.

Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle : Les barèmes sont fixés par décret (1), ils dépendent de votre âge, de votre situation familiale et de vos activités professionnelles antérieures.

### Vous êtes demandeur d'emploi

Vos démarches sont à effectuer auprès de Pôle Emploi.

Missions locales pour les jeunes de moins de 26 ans

CAP emploi pour les travailleurs handicapés dans votre secteur d'habitation. (Agefiph)

### Vous êtes salarié du secteur privé

Le CIF (Congé Individuel de formation), CDD/ CDI

Vous êtes salariés du secteur privé en CDI, Vous êtes titulaires ou anciens titulaires d'un CDD,

Le congé individuel de formation (CIF) est un congé qui permet à toute personne qui travaille de suivre, au cours de sa vie professionnelle, des actions de formation pour se qualifier, évoluer ou se reconverter. Le salarié peut aussi utiliser le CIF pour préparer et passer un examen.

### Le plan de formation des entreprises

Tout salarié peut bénéficier d'un plan de formation quel que soit la taille, la structure de l'entreprise et son contrat de travail. Le plan de formation relève de la seule initiative de l'employeur.

### Congé de formation professionnelle dans la fonction publique d'État (FPE)

Il est possible de bénéficier du congé sous réserve de remplir des conditions d'ancienneté. Ces conditions dépendent du statut de l'agent.

Fonctionnaire : Avoir accompli au moins l'équivalent de 3 ans à temps plein de services dans la fonction publique d'État

Agent non titulaire : Avoir accompli au moins l'équivalent de 3 ans de services publics à temps plein, dont au moins 1 an dans l'administration à laquelle est demandé le congé de formation

### Vous êtes travailleur indépendant

- **Artisans, autoentrepreneurs**, (<http://www.cnams.fr/fr/le-fafcea.html>)

Le FAFCEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs exerçant une activité Artisanale) finance les formations destinées aux chefs d'entreprises exerçant une activité artisanale. (100h de formations techniques par an)

- **Professions libérales** ([www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)).

Fond Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux

Cet organisme permet aux professions libérales qui ne sont pas salariés de bénéficier quand même d'un droit à la formation. Le montant pris en charge diffère selon votre activité. En effet, le code NAF (ou code APE) de votre activité libérale est déterminant pour bénéficier d'une prise en charge.

- **Artistes auteurs plasticiens**, ([www.afdas.com](http://www.afdas.com))  
L'Afdas peut financer une ou plusieurs formations par personne et par an, dans la limite de 7200 euros.
- **Membre des Ateliers d'Art de France**, ([www.ateliersdart.com](http://www.ateliersdart.com))  
Vous permet le financement d'un stage par an plus une aide forfaitaire couvrant une partie des frais (*voyage, hébergement*).

### Financement Région :

Les possibilités de financement d'une formation varient en fonction de la formation choisie et votre situation personnelle. Selon votre statut, il existe différentes formules et démarches pour faire financer tout ou partie du coût de votre formation suivant votre région.

### Financement personnel

#### Chèque vacance

Pour tous renseignements contacter l'EMA-CNIFOP

Tel : 03.86.39.60.17 [formation@cnifop.com](mailto:formation@cnifop.com)